

BULLETIN D'INFORMATIONS

MUNICIPALES

N° 3

VIVRE



CHENEBIER

1983

LE MOT DU MAIRE

-----

De nouveau un bulletin municipal , d'aucuns diront ou penseront qu'il est destiné à la propagande électorale, vu la proximité des élections municipales. Eh bien , en tant que responsable de la parution de ce bulletin , je répons tout de suite par la négative. Pourquoi ? parce que n'étant plus candidat aux prochaines élections municipales, je me sens délié de tout engagement électoral, ce qui me permet, me semble t-il, d'avoir une certaine liberté de parole. Ce bulletin, il sert simplement , comme ses prédécesseurs , à vous informer de ce que nous avons promis l'an dernier et de ce qui a été réalisé au cours de l'année écoulée, et dont vous trouverez le détail dans les pages suivantes.

Nous vous avons promis un programme de voirie important : il a été exécuté et même débordé ; Nous vous avons promis un renforcement du réseau électrique dans le quartier de La Revenue : il a été réalisé; Nous avons promis l'achat de deux abris Bus et d'un conteneur de verre : ils sont en place.

Voilà pour l'essentiel, sans compter l'accessoire, et je me permets de vous le faire remarquer sans surcharge de vos feuilles d'impôts tout du moins locaux.

Je vous disais donc que je n'étais plus candidat aux élections prochaines; Pourquoi ?

Eh bien , tout d'abord parce qu'étant au service de la collectivité depuis 1950 , il me semble avoir droit à la retraite , supposant avoir rempli les missions qui m'ont été confiées du mieux que j'ai pu. C'est aussi pour raisons personnelles et surtout pour raisons de santé.

Il n'est pas dans mes intentions de faire le bilan de toutes les actions menées à bon terme depuis cette date. Ce qui a été fait, je n'en réclame pas la paternité pour moi seul , c'est entouré par une équipe de collaborateurs actuels et anciens compétents et dévoués; C'est aussi épaulé par une équipe d'employés municipaux actuels et anciens capables et serviables ( le personnel féminin n'étant pas oublié ) qui tous m'ont grandement facilité ma tâche et auxquels j'adresse mes remerciements les plus sincères.

.....

Pour moi une page est tournée; demain, vous aurez à choisir une nouvelle équipe municipale, hommes et femmes assurément.

Je souhaite que ceux que vous désignerez soient dignes de votre choix, qu'ils s'engagent à poursuivre l'oeuvre entreprise sans soubresauts, ni manifestations spectaculaires, qu'ils fassent en sorte de faire régner la paix dans notre village par cet esprit de tolérance et de respect des idéologies et des croyances de chacun, bases de notre régime républicain et démocratique.

Quant à moi pour terminer, je ferai mien ce proverbe qui dit, "Qu'on ne doit pas se juger soi-même, mais se faire juger par les autres".

Telle est donc ma conclusion.

HENISSE Marcel

"VIVRE A CHENEBIER"  
=====

C'EST QUOI ?

(c'est le titre de ce numéro 3, mais encore)

Vivre à CHENEBIER

- c'est y passer une tranche ou la totalité de sa vie ;
  - . soit pour y travailler ou s'y instruire,
  - . soit pour ses loisirs ou simplement pour s'y loger, seul ou avec une famille.
- Pour certains, c'est, un jour, avoir choisi d'y vivre,
  - . en campagne plutôt qu'en ville,
  - . après avoir pesé avantages et désagréments.
- Pour d'autres c'est le résultat d'y être né et de ne pas avoir eu d'autre alternative que la continuité d'un patrimoine familial.
- C'est peut-être encore le fait d'y avoir trouvé la compagne ou le compagnon idéal, et à deux, avoir souhaité s'y installer
- Pour d'autres encore, c'est venir pour y passer des vacances ou des fins de semaines
- C'est peut-être pour en finir, avoir choisi d'y vivre, après avoir connu d'autres lieux, souvent pour raison professionnelle et ne pas avoir trouvé mieux ailleurs.
- Ensemble, c'est vivre dans un village de près de 600 habitants avec tout ce que cela comporte d'affinités et de différences contenues dans une telle population.

Mais pour tous, "Vivre à CHENEBIER", c'est pour mieux connaître son village, en savoir plus.

Il arrive de se poser des questions, entre - autres :

- Vivre à ? (Chenevier) - C'est cette page et l'ensemble du B.I.M. N° 3
- Chenevier ? (Qu'est-ce?) - voir la page d'histoire
- Où ? (je vis) - voir la page "quartiers et routes avec carte jointe"
- Que fait-on ? (dans la commune) - voir la page travaux réalisés et projets
- Comment ? (se protéger) - voir la page prévention des Pompiers
- Combien ? (les sous) - voir les pages budget
- Qui ? Monsieur le Maire - voir son éditorial
- Quoi ? (faire) - voir les pages associations
- Quand ? (est-ce qu'on s'amuse) - voir calendrier des fêtes

Nous espérons avoir (au moins en partie) donné réponse à vos questions. C'est notre seul souhait, car nous attendons toujours critiques et suggestions.

Ses quartiers et ses routes : comment se nomment-ils ?

Les routes étant indiquées sur la carte ci-jointe, nous les passerons sous silence dans ces quelques lignes, pour ne s'intéresser qu'aux noms des quartiers, ou plus exactement "lieux dits".

Pour faciliter la compréhension du texte, nous découperons CHENEBIER en 9 parties égales : une partie centrale, le nord, le sud, l'est, l'ouest, nord-est, nord-ouest, sud-est et sud-ouest, dont sept seulement sont habitées.

La partie centrale : justement désignée, lieu dit "Le Village" se décompose en quatre appellations courantes pour désigner les différents lieux habités :

- le Haut du village (Mairie - Ecole - Temple)
- le Bas du village (au nord côté Nouvelle et Louvière)
- les Combes (à l'ouest le long de la route du Mont Demain)
- Le Bois Battu (au sud-est, du monument à la croix côté Revenue)

Les lieux dits, le Caberet, la Marasse et les Psottes n'étant pas habités.

La partie Nord :

Les habitations se situent sur le lieu dit "La Louvière", mais plus communément désignée sous l'appellation "Les Buissenots" (Ecole des Grands, Eglise).

La partie Sud :

Elle comprend les lieux dits "le Haut des Esserts" (VO N° 1), la "Revenue" (le long du chemin rural dit "La Vieille Route"), et "les Grandes Planches".

La partie Est :

Elle est située à cheval sur deux lieux dits : "Les Vernes" (côté Son A1) et "Le Patis". (côté section B1)

Le lieu dit "Le Chamois" n'est pas habité. Il est situé le long de la départementale en regard du terrain de foot-ball.

La partie Ouest :

Les habitations sont situées sur deux lieux dits, la "Roignotte" (voir chemin) et une partie de la "Marasse" (côté ruisseau).

La partie Nord-Est :

Cette zone n'est pas habitée. Elle comprend principalement les lieux dits "Les Champs du Moulin" et "les Prés de la Saule" qui sont pour grande partie en prés et en paturages.

La partie Nord-Ouest :

Elle comprend deux groupes d'habitation situés sur les lieux dits "La Nouvelle" pour l'un et "Les Envers" pour l'autre (voir chemins).

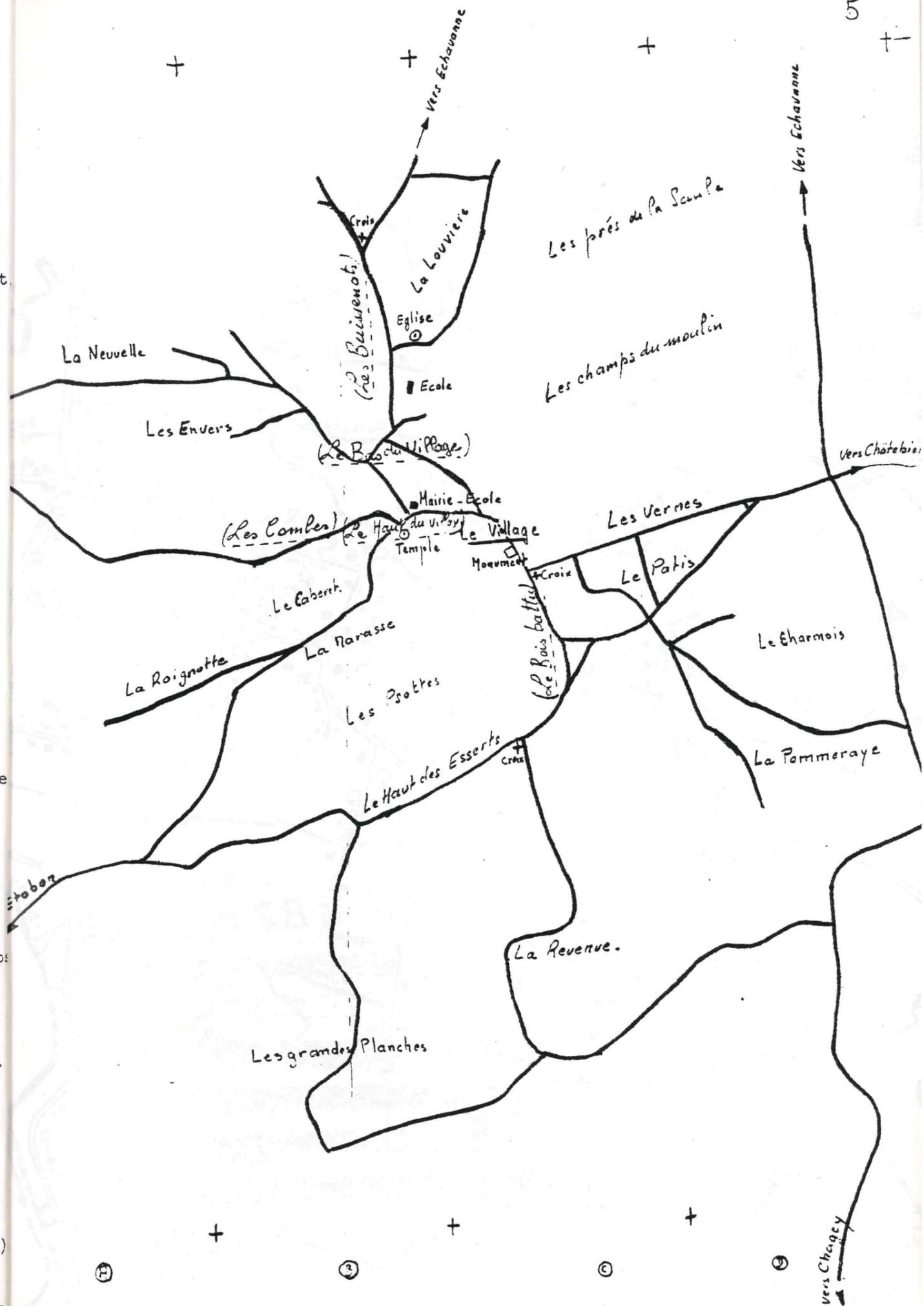
La partie Sud-Est :

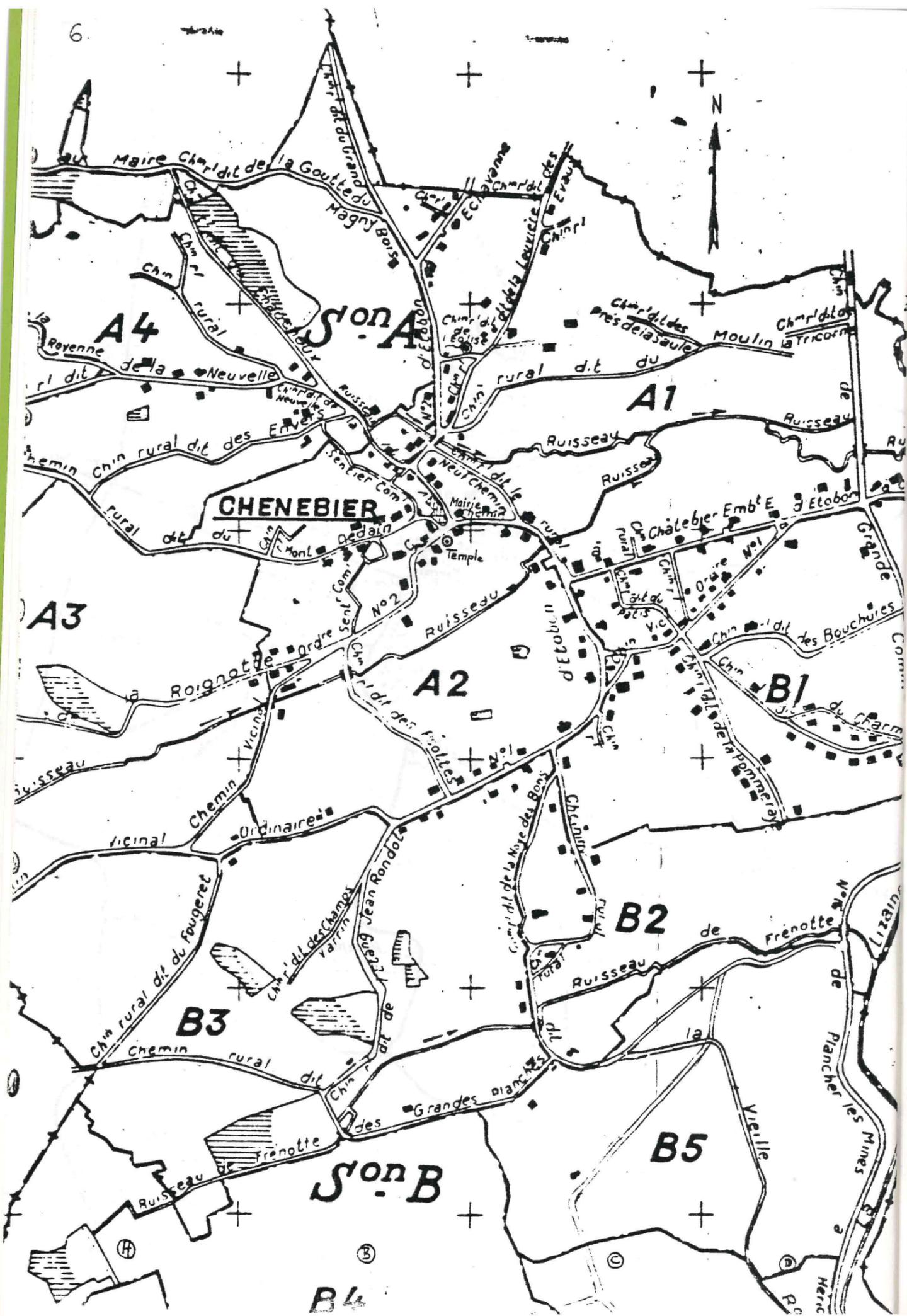
Les habitations, pour une bonne part des constructions neuves (lotissement) sont situées sur le lieu dit "La Pommeraye" (voir chemins de la Pommeraye et du Chamois).

La partie sud-ouest :

Elle comprend plusieurs lieux dits : de "Frenottes" aux "Champs varrins" (voir carte) mais cette zone qui compute beaucoup d'étangs n'est pas habitée.

Si vous souhaitez en connaître plus, il est toujours possible de consulter le cadastre



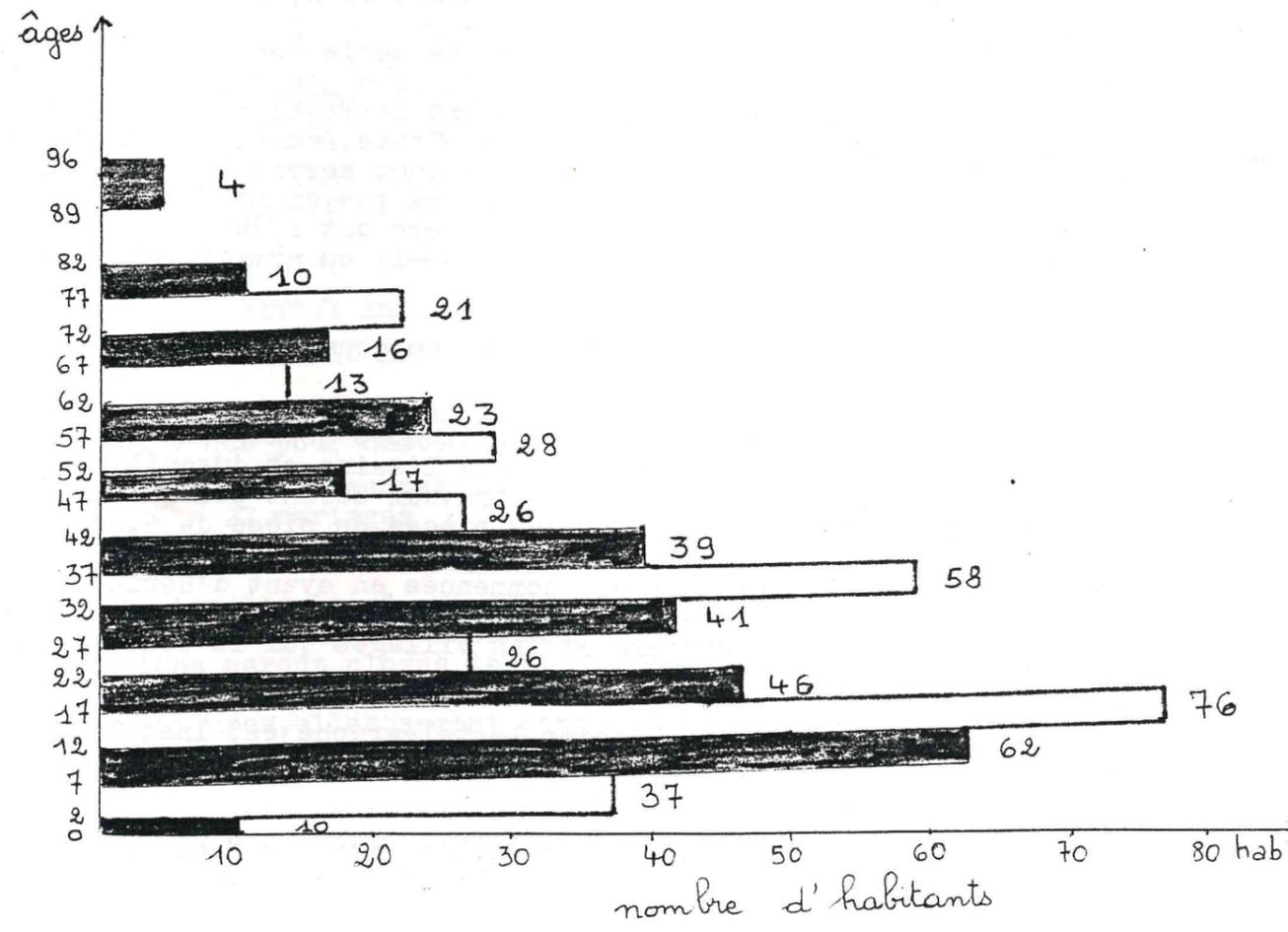


POPULATION DU VILLAGE EN 1982

553 habitants

Répartition par âges

|                |    |                |    |
|----------------|----|----------------|----|
| de 1886 à 1893 | 4  | de 1946 à 1950 | 58 |
| - 1900 - 1905  | 10 | - 1951 - 1955  | 41 |
| - 1906 - 1910  | 21 | - 1956 - 1960  | 26 |
| - 1911 - 1915  | 16 | - 1961 - 1965  | 46 |
| - 1916 - 1920  | 13 | - 1966 - 1970  | 76 |
| - 1921 - 1925  | 23 | - 1971 - 1975  | 62 |
| - 1926 - 1930  | 28 | - 1976 - 1980  | 37 |
| - 1931 - 1935  | 17 | - 1981         | 6  |
| - 1936 - 1940  | 26 | - 1982         | 4  |
| - 1941 - 1945  | 39 |                |    |



La bataille de la Lizaine

C'est le 19 Décembre 1871 que Bourbaki acceptait de conduire nos troupes dans l'Est. Cette grande entreprise avait été arrêtée entre lui-même et Monsieur de Serres, alors Secrétaire d'Etat à la Guerre, et l'opération consistait à transporter les deux Corps de Bourbaki, 18° et 20° et l'Armée de Lyon (24° Corps) dans l'Est par le chemin de fer, et les débarquer aussi près que possible de l'ennemi, après les avoir grossis des troupes que l'on ramasserait en chemin entre autres une vingtaine de mille hommes à Besançon.

Appuyée à gauche par les forces de Garibaldi et la division Crémer, cette armée marcherait au déblocus de Belfort, assiégé depuis plus de cent jours, puis par une pointe hardie et puissante sur les communications prussiennes, obligerait les Allemands, y compris le Prince Frédéric-Charles occupé à la poursuite de Chanzy, à ramener leurs forces dans l'Est de la France.

Cent mille hommes s'avanceraient ainsi et par le seul ascendant du nombre balayeraient devant eux les trente cinq à quarante mille hommes du Général de Werder.

Si jamais Général vainqueur a fait la partie belle à son adversaire, c'est évidemment Bourbaki qui, après la bataille de Villersexel aurait dû suivre pas à pas les troupes de Werder sans leur laisser le temps de se reprendre leur accordant ainsi trois grands jours de répit leur permettant de se replier sur des positions fortifiées auxquelles va se heurter l'Armée Française.

Ces positions consistent en une série continue de hauteurs bordant la Lizaine principalement sur sa rive gauche. Hauteurs orientées à peu près du Nord au Sud s'étendant de Frahier à Montbéliard et barrant les routes venant de Franche-Comté. Pourtant, la route de Lure à Belfort échappe à cette loi, elle peut servir à tourner les positions de Werder, mais on ne l'utilisera pas, on préférera jeter des troupes que les privations et la misère ont réduites à une extrême faiblesse sur des obstacles naturels ou artificiels visiblement infranchissables pour elles.

Ces obstacles, nos Chefs n'en soupçonneront même pas l'existence.

Dès le 1er Janvier 1871, les troupes assiégeant Belfort ont commencé à fortifier le cours de la Lizaine, et, jusqu'à ce que l'Armée de Bourbaki soit en vue, les travaux seront poursuivis. En conséquence, dès le 12 Janvier des pièces de siège de 6, de 12 et de 24 sont en position sur le Mont-Vaudois et au Château de Montbéliard. Une tête de pont est commencée en avant d'Héricourt sur la butte du Mougnot, des tranchées-abris et des batteries garnissent le cours de la rivière et les villages qui le bordent sont fortifiés, Chagey, Luze entre autres.

A Luze, Ronchamp, Frahier, le télégraphe est installé et le ravitaillement assuré par d'importants dépôts installés au centre du dispositif à Brevilliers.

D'autre part, Werder attend l'arrivée de Manteuffel amenant les II° et VII° Corps, et a reçu l'ordre de repousser ou de

.....

.....

9.  
contenir l'offensive de Bourbaki contre Belfort jusqu'au moment où les deux autres Corps d'Armée pourront entrer en ligne à leur tour.

C'est dans ces circonstances que l'Armée Française arrive en vue des positions de la Lizaine.

Elle se présente dans l'ordre suivant : A droite les 15° et 24° Corps, en face de Montbéliard Bethoncourt et Bussurel, au centre le 20° qui attaquera Héricourt, à gauche le 18° et la Division Crémer vers Chagey et Chenebier. La réserve générale de Pallu de la Barrière sera envoyée à Coisevaux, à gauche du 20° Corps pour parer à un retard qu'ont subi nos troupes de l'aile gauche.

A l'extrême gauche, de ce dispositif, arrive enfin la Division Crémer partie de Lure à six heures du matin ce 15 Janvier qui, au lieu de déborder l'ennemi en suivant la route de Lure à Belfort par Ronchamp, vient occuper une position dominante entre Chagey et Chenebier après avoir parcouru les 22 kilomètres en empruntant des chemins vicinaux par 14° de froid "Réaumur" avec de l'artillerie. ....

A suivre..... Les Armées de l'Est.

Etat-Civil, Année 1982

Naissances : DERLER Yan Philippe Julien le 18 Mars  
DEVILLERS Dominique Gaston Robert le 5 Mai  
FOLIO Joanna Laetitia Cindy le 20 Août  
MONNERET Michaël Pierre Yvan le 12 Janvier

Mariages : ABRY Jean Bernard ( le 24 Juillet  
EUVRARD Sonia Anne Pascale )  
CHOLET Jean-Marc Bernard ( le 30 Octobre  
BELOT Marie-Anne Andrée Marthe )  
WUILLAMIER Jean-Luc Jacques Robert ( le 9 Octobre  
PEUGEOT Marielle Sylvaine Mireille )

Décès : FRECHIN Fernand Constant Emile, décédé le 28 Juillet  
METTEY Emile Georges , " le 3 Novembre  
ZERWETZ Emile Edmond , " le 31 Décembre

La table décennale établie au titre des années 1973 à 1982, montre que pour cette période il y a eu à Chenebier.

- 57 naissances
- 27 mariages
- 44 décès.

Les "Adultes" qui désirent se faire vacciner contre le tétanos peuvent se faire inscrire en mairie dès maintenant. Les inscriptions seront closes le 31 Mars 1983. La vaccination est entièrement gratuite. Quant aux personnes qui ont, en 1982, reçues les deux piqûres, elles seront convoquées d'office.

## LA DESTRUCTION DES ORDURES MENAGERES

La ville d'Héricourt et la majorité des communes rurales du canton d'Héricourt ont opté pour la construction d'un auto-incinérateur

Le 20 Novembre 82 le syndicat d'étude a démissionné pour donner naissance au syndicat définitif intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères: SICTO

Le ramassage des ordures: - communes rurales avec Héricourt  
- uniquement rural  
par concessionnaire

sera à débattre dans les prochains mois

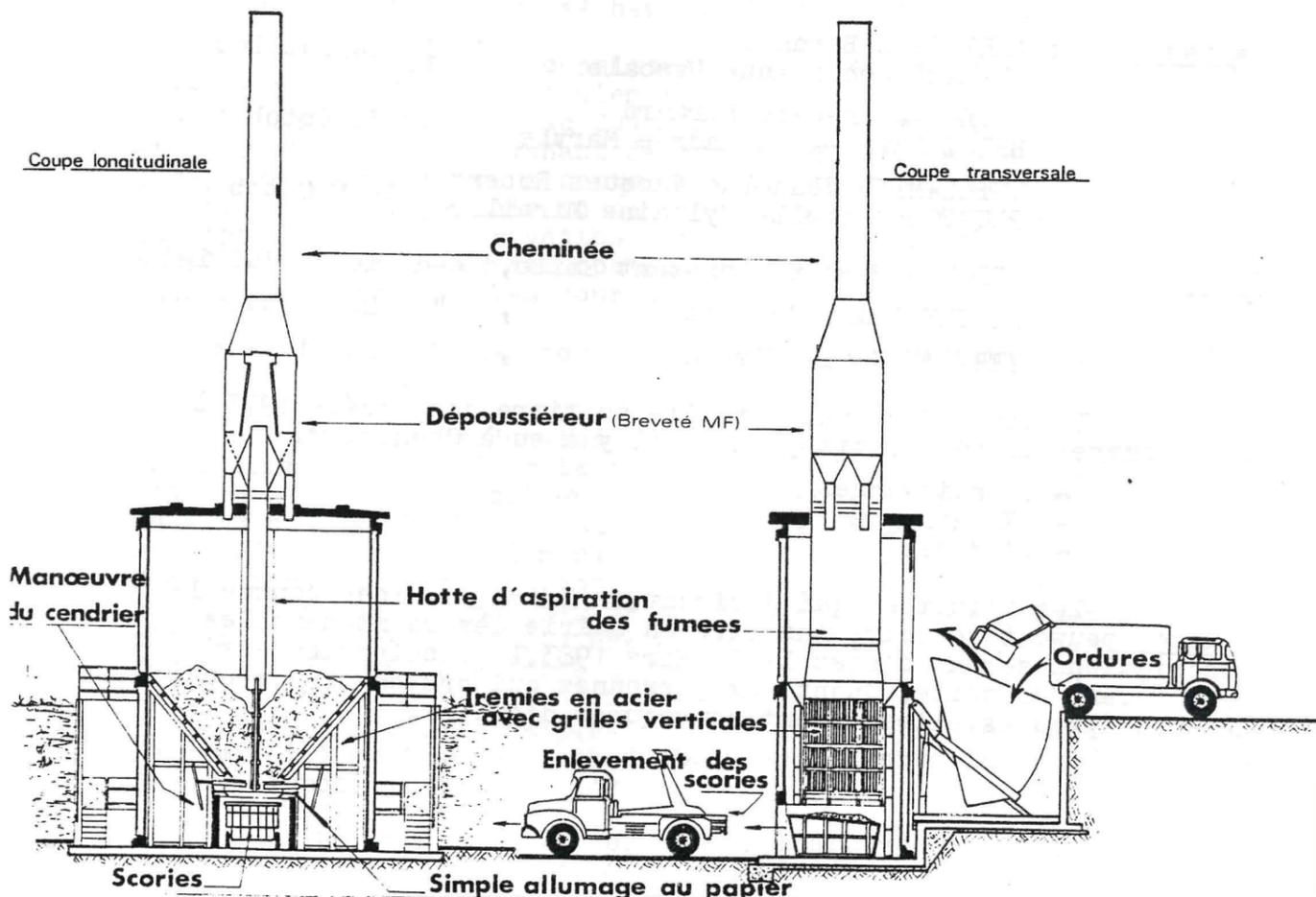
Deux sites d'implantation pour cette construction ont été retenus : la commune d'ECHENAY ou de LUZE ?

Une option pour l'auto-incinérateur M.F. 40 des établissements Michel FLORIOT (AIN) a été prise (coût entre 2 millions et 2 millions cinq) et les démarches entreprises pour obtenir des subventions de l'état et de la région.

Le début des travaux pour cet appareil devrait voir le jour en 1983.

### AUTO INCINERATEUR MF Appareil à chargement indirect

Option : Porte de chargement à basculement hydraulique



## AUTO-INCINERATEUR

L'AUTO-INCINERATEUR NE CONSOMME PAS D'ENERGIE :

- Il assure la destruction des ordures ménagères avec le meilleur rapport qualité-prix.
- Il réalise l'incinération avec ses avantages exceptionnels sans les inconvénients habituels.

### UNE SOLUTION SALUBRE :

Il est notoirement connu que l'incinération est la manière la plus salubre de détruire les ordures ménagères. Mais l'auto-incinérateur apporte en plus les avantages suivants :

- La combustion intégrale à haute température élimine les odeurs.
- Les fumées sont dépoussiérées par un système breveté.
- Sous réserve que l'appareil ne soit utilisé que pour l'incinération d'ordures ménagères, la teneur résultante de polluants dans l'air ambiant au niveau du sol est négligeable, les gaz rejetés ne polluent pas l'atmosphère.
- La teneur en imbrûlés et plus particulièrement en matières putrescibles est très faible, les résidus sont inertes, la salubrité du site est sauvegardée.

### L'AUTO-INCINERATEUR RESPECTE L'ENVIRONNEMENT :

- L'installation ne comporte aucune source de bruit.
  - La nature même de la construction réalisée entièrement en matériaux traditionnels n'altère en rien la qualité de l'environnement.
  - Son faible encombrement au sol et sa conception permettent de placer l'auto-incinérateur au barycentre d'un groupement de communes pouvant ainsi réaliser une synthèse entre la fiabilité et le respect du paysage.
- La souplesse d'une installation à deux ou trois unités permet de résoudre les problèmes posés par la variation saisonnière de population des agglomérations ou sites touristiques.

### Dans l'attente de la réalisation AUTO-INCINERATEUR

nous tenons à rappeler les points suivants :  
Le service actuel de ramassage continue à fonctionner sur la fréquence d'une tournée tous les 15 jours..

- Il est recommandé d'utiliser des sacs plastiques pour y déposer vos déchets ce qui facilite le ramassage et l'incinération.
- Les déblais, les gros objets inutilisables doivent être déposés dans le périmètre de la décharge et non à l'extérieur de cette zone ou sur le chemin d'accès.
- Le triage de vos déchets est de plus en plus recommandé en ce qui concerne :

- Le papier qui est ramassé et recyclé
- Les bouteilles en verre non reprises que vous pouvez déposer dans un container installé vers le monument.

VEILLEZ A NE PAS INTRODUIRE DANS CET APPAREIL DES BOUTEILLES PLASTIQUES

en conformité avec les normes

### PROCESSUS SIMPLE ET RADICAL EN 5 PHASES :

**Collecter les ordures :**  
avec les moyens habituels avec ou sans triage préalable. (le verre est récupéré)

**Verser directement les ordures :**  
dans les deux trémies de 20 m<sup>3</sup> chacune de l'auto-incinérateur

**Alimenter l'auto-incinérateur :**  
avec un simple journal et une allumette sans aucun besoin d'énergie complémentaire (ni fuel, ni électricité)

**Ne pas brûler :**  
sans pollution  
les fumées sont dépoussiérées, non toxiques, et constituées essentiellement de vapeur d'eau.

sans gêne pour le voisinage.

**Retirer le cendrier en fin de chaque cycle de l'auto-incinérateur :**  
opération particulièrement facile de par la conception même de l'appareil.

Au cours de la combustion, les cendres passent entre les grilles verticales et tombent par gravité dans la benne prévue à cet effet au niveau bas de l'appareil.

Les résidus non combustibles : verres, céramiques et parties métalliques, tombent en fin de combustion par simple manœuvre des grilles-tiroirs situées à la partie inférieure des trémies. Ces grilles sont actionnées manuellement par des poignées.

Il suffit alors de sortir la benne et de verser son contenu (avec ou sans triage des déchets métalliques) soit à proximité soit dans un lieu destiné à cet effet.

Les scories ne représentent que 5 à 10 % en volume et 15 % en poids des ordures brûlées.

Il est important de noter que tous ces déchets sont parfaitement inertes et ne contiennent plus de matières organiques putrescibles. At- tirant les insectes, les rongeurs ou les oiseaux.

Ils peuvent être éventuellement réemployés (engrais, ferrailles récupérées, remblais).

### UN PROCÉDE ECONOMIQUE :

**SANS ENERGIE** donc économie d'une énergie de fonctionnement de plus en plus coûteuse  
**SANS SURVEILLANCE**

Mais de façon tout à fait rationnelle et efficace : une véritable auto-incinération de toutes les matières combustibles.  
L'auto-incinérateur est économique :

- **Au niveau de son installation :**
  - Il n'exige que peu de terrain - situé soit à proximité de l'agglomération, soit au lieu préférentiel permettant d'organiser une collecte rationnelle pour un groupe de communes.
  - L'investissement nécessaire est modéré comparé aux autres procédés existants sur le marché et compte-tenu de ses performances, un seul four peut en effet desservir une population pouvant aller jusqu'à 15.000 habitants.
- **Au niveau de son exploitation :**
  - Aucune manutention des ordures en dehors de la collecte faite avec les véhicules habituels.
  - Aucune surveillance continue de l'installation.
  - Pas de personnel spécialisé.
  - Le déchargement se fait après chaque cycle.
  - Pas de frais d'entretien important du fait de sa simplicité et de sa robustesse.
  - Toutes les parties devant résister aux attaques de la chaleur ou de la corrosion sont réalisées en matériaux spéciaux.
  - Aucun organe en mouvement. Réalisé en module, le changement d'un organe usé peut être prévu et de ce fait : remplacé rapidement.
  - La structure extérieure en béton armé assure une parfaite tenue dans le temps.

TRAVAUX REALISES EN 1982

VOIERIE

- Réfection de la rue des envers
- Elargissement et réfection de la rue du bas du village
- Réfection du chemin " Etang Jean Rondot "

pour un total de 153.000 Fr

- Travaux et terrassements divers 11.300 Fr

BATIMENTS

Finition du préau - Maçonnerie - Zinguerie - Peinture - 26.000 Fr

ELECTRIFICATION

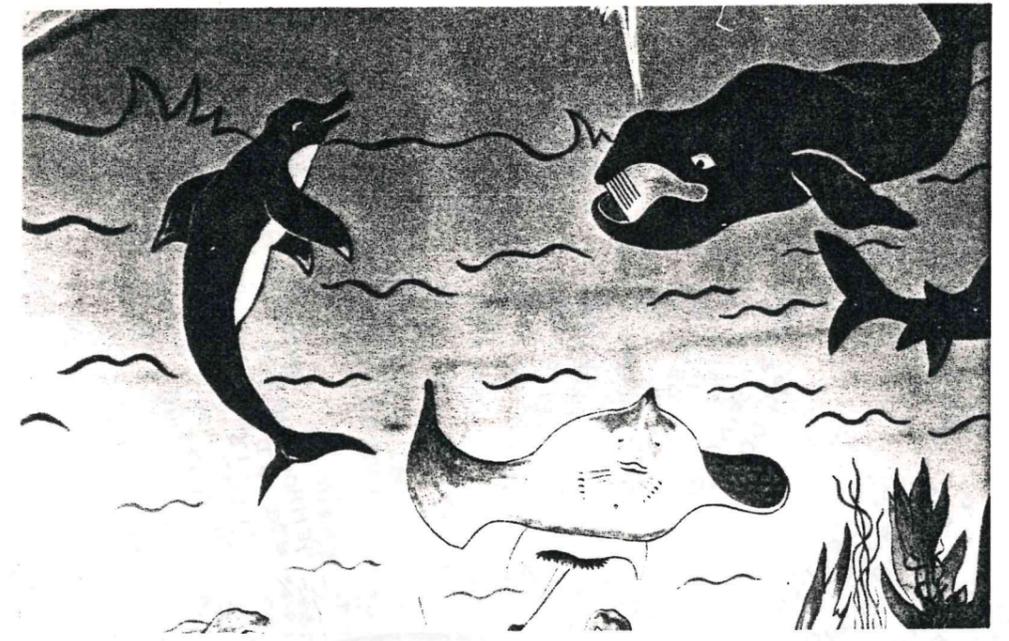
Secteur Revenue 205.000 Fr

ACHATS INVESTISSEMENTS 1982

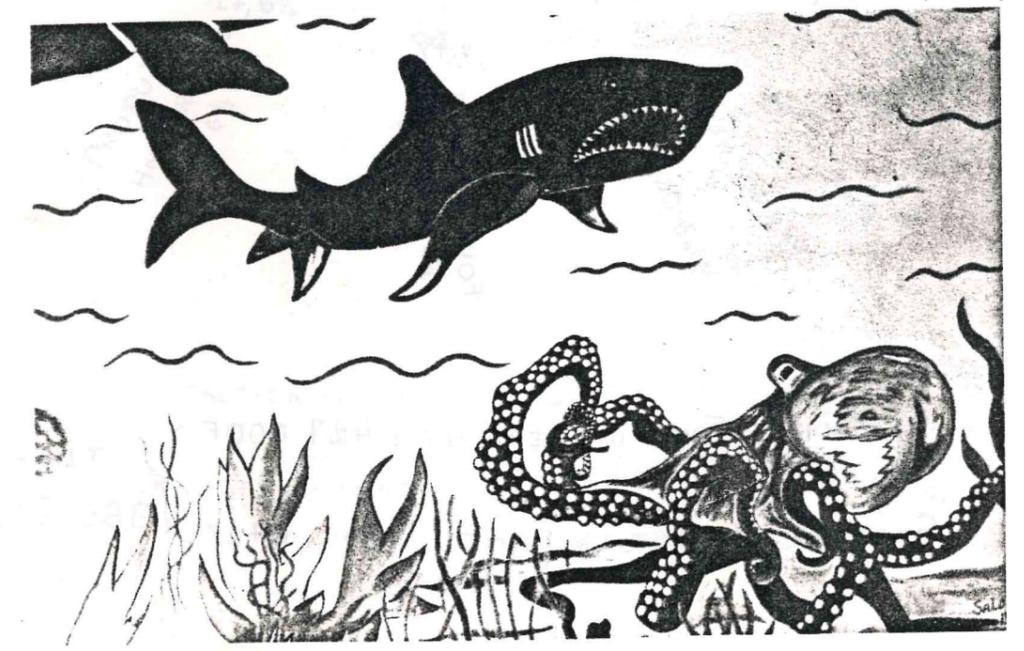
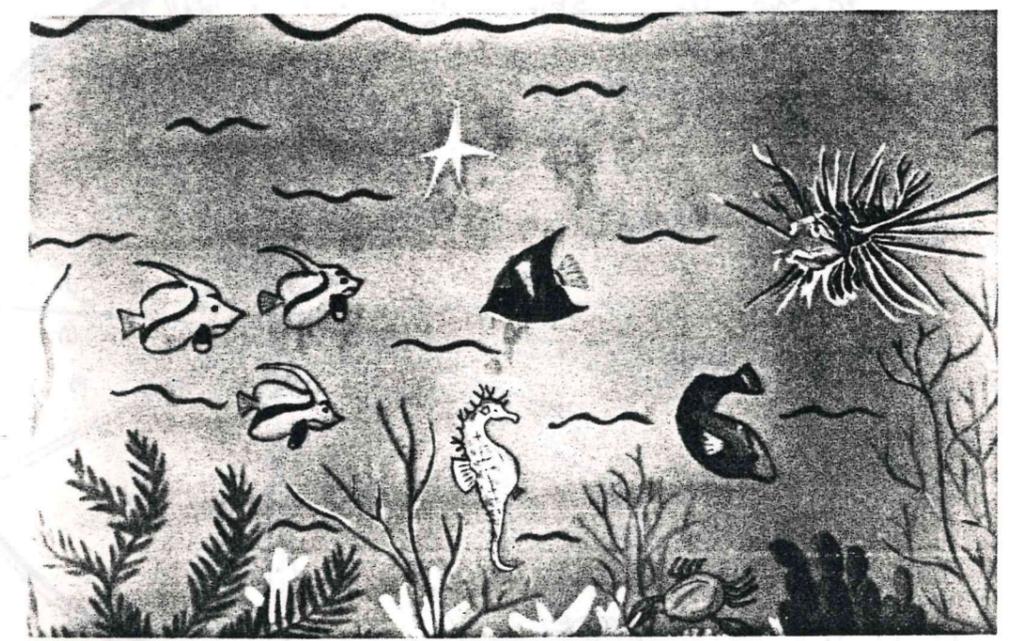
- Deux Abris Bus 20.200 Fr
- Bac pour récupération du verre 3.900 Fr
- Deux parcelles au terrain de sport 16.000 Fr

=====

Pour 1983 , les projets en cours seront repris par le nouveau Conseil Municipal

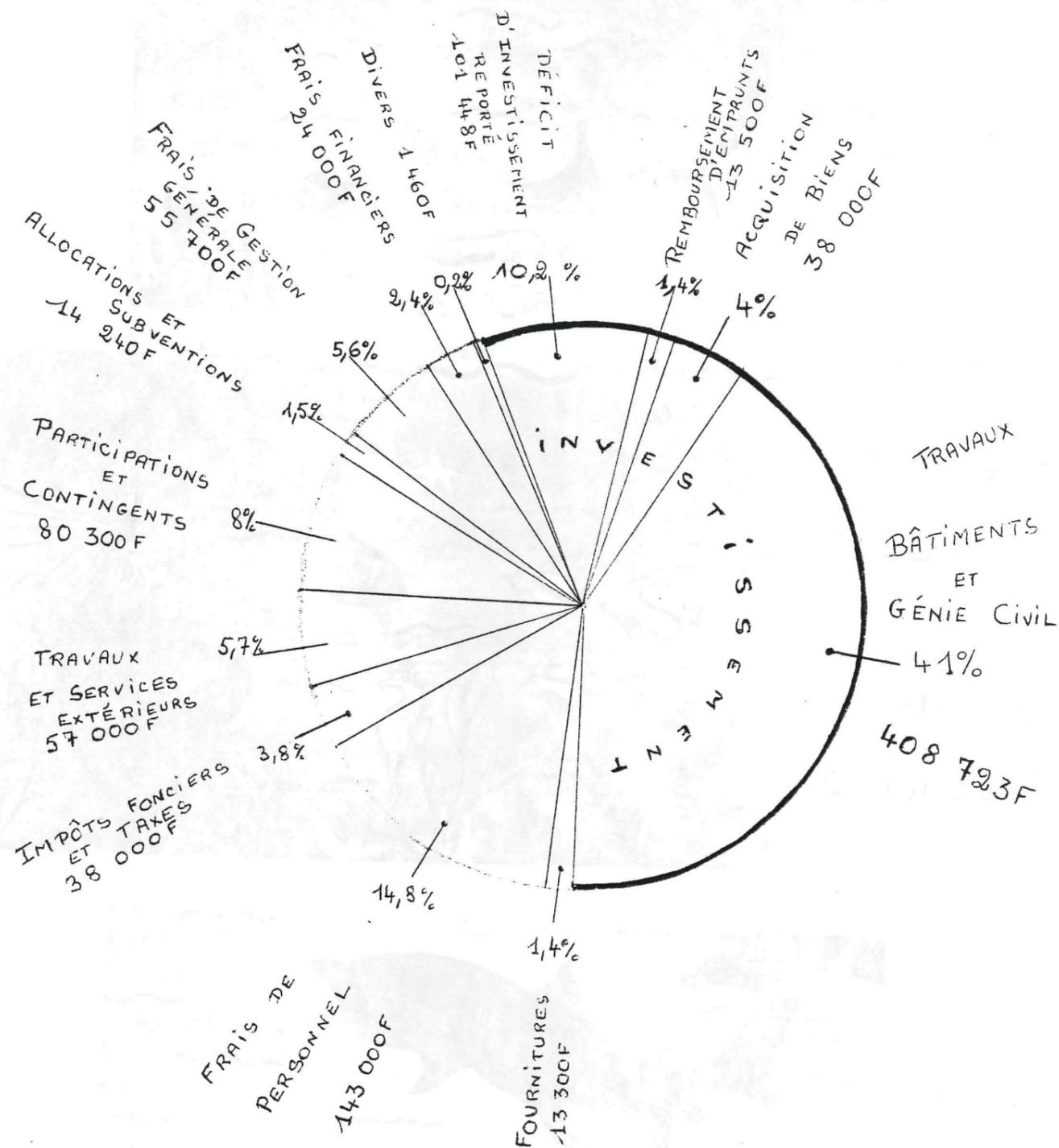


PRÉAU des  
ÉCOLES  
décoré  
par Monsieur  
SALOMON St.



BUDGETS PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE 1982

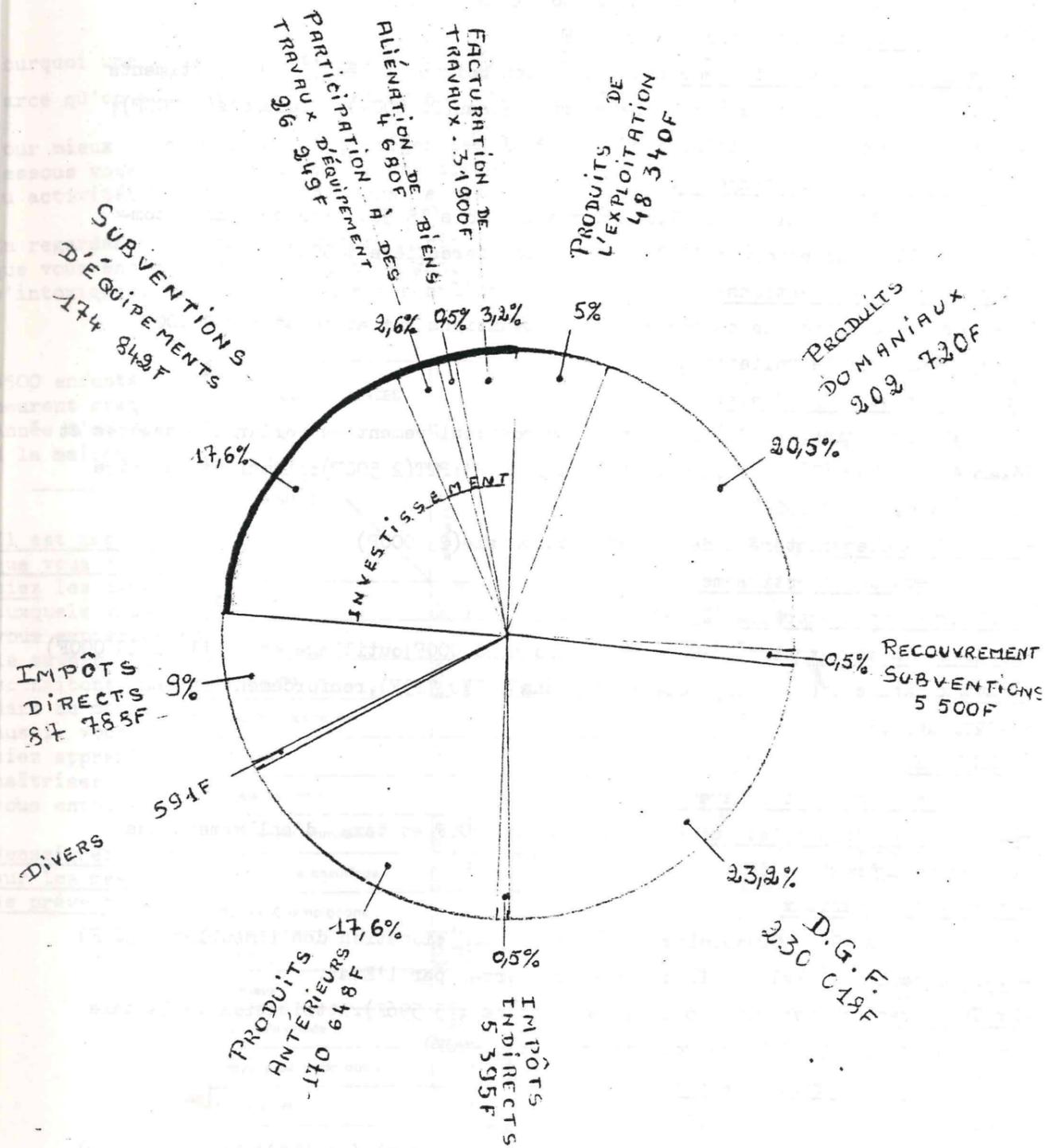
DÉPENSES



SECTION FONCTIONNEMENT : 427 000F } TOTAL  
 SECTION INVESTISSEMENT : 561 671F } 988 671F

BUDGETS 1982

RECETTES



SECTION FONCTIONNEMENT : 751 000F } TOTAL  
 SECTION INVESTISSEMENT : 230 671F } 988 671F

I DEPENSES

I°)Section Fonctionnement

- Fournitures:principalement fournitures scolaires(8 500F)et de bureau(3 000F)
- Frais de personnel:permanent(39 000F)et temporaire(5 600F) dont un cantonnier: I7 628F,des bûcherons:38 253F .Charges sociales:36 000F
- Impôts et taxes:impôts fonciers(36 812F)
- Travaux et services extérieurs:entretien des bois et forêts(5 000F);bâtiments (4 000F);voierie courante(8 000F);électricité,eau(20 000F);assurances(5 000F); travaux d'exploitation à l'entreprise(10 000F)
- Participations et contingents:  
Dépenses d'Aide sociale(20 000F);garderie des bois(I5 500F);charges intercommunales(Collège d'Héricourt 37 000F Et maison forestière 4 000F)
- Allocations etSubventions:  
Taxe sur l'eau(agence de bassin 5 000F).Subventions aux associations 9 000F (voir détail sur le bulletin n°2)
- Frais de gestion générale:  
Fêtes et cérémonies(I 000F);frais de transport:enlèvement des ordures ménagères et débardage du bois(I8 000F);documentation(2 000F);PTT(2 500F);indemnités du maire et des adjoints(30 000F)
- Frais financiers:intérêts de la dette communale(23 000F)

2°)Section Investissement

- Remboursement d'emprunts (I3 500F)
- Acquisition de terrain (I8 000F)plantations(I0 000F)outillage et mobilier(I0 000F)
- Travaux bâtiments(30 000F),voierie communale(I70 723F),renforcement réseau électrique(202 000F)

II RECETTES

I°)Section Fonctionnement

- Produits de l'exploitation:vente de l'eau 40 000F et taxe d'enlèvement des ordures ménagères(8 340F)
- Produits domaniaux  
coupes de bois(I94 000F);droits de chasse(2 200F);location des immeubles(3 300F)
- D.G.F:dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.
- Impôts directs:Contributions directes(centimes:75 596F).Attribution de la taxe professionnelle(5 I92F).Subvention fiscale(4 590F)

2°)Section Investissement

- Fonds de compensation de la TVA 24.000F
- Subventions d'équipement(voierie24.842F);(préau25.000F);(électrificationI0 000F)
- Subvention pour le réseau électrique(II5 000F)
- Remboursement de la TVA sur travaux 3I 900F.

Les personnes qui désirent de plus amples informations sur le budget communal peuvent s'adresser en mairie.

SAPEURS-POMPIERS  
GENEBIER

Prévention

TABLEAU RECAPITULATIF DES RISQUES  
A LA MAISON

Pourquoi une page sur la sécurité à la Maison ?  
Parce qu'on a tendance à se sentir en totale sécurité chez soi.

Pour mieux vous protéger et protéger les êtres qui vous sont chers, le tableau ci-dessous vous permettra de mieux connaître les risques (conséquences) de vos travaux ou activités à domicile (facteurs de risques).

En regardant ce tableau (lecture horizontale), vous pouvez voir quels sont les risques que vous encourez en utilisant le gaz, ou (en lecture verticale), comment on peut s'intoxiquer, ou s'occasionner des brûlures, etc...

500 enfants meurent chaque année d'accidents à la maison

Il est important que vous connaissiez les dangers auxquels vous vous exposez sans le savoir. Nous souhaitons que, dans ce domaine aussi, vous puissiez apprendre à maîtriser ce qui vous entoure.

Renseignez-vous sur les mesures de prévention

| FACTEURS DE RISQUES    | CONSÉQUENCES |        |           |               |              |               |                       |            |           |         |                                 |                |          |                  |                             |
|------------------------|--------------|--------|-----------|---------------|--------------|---------------|-----------------------|------------|-----------|---------|---------------------------------|----------------|----------|------------------|-----------------------------|
|                        | Brûlures     | Chutes | Asphyxies | Intoxications | Étouffements | Étranglements | Coupures - Contusions | Explosions | Incendies | Noyades | Introduction de corps étrangers | Électrocutions | Morsures | Coups de chaleur | Accidents de la circulation |
| Électricité            | ■            |        |           |               |              |               |                       |            | ■         |         |                                 | ■              |          |                  |                             |
| Gaz                    |              |        | ■         |               |              |               |                       | ■          | ■         |         |                                 |                |          |                  |                             |
| Eau-liquides           | ■            |        | ■         | ■             |              | ■             |                       |            |           | ■       |                                 |                |          |                  |                             |
| Produits d'entretien   |              |        |           | ■             |              |               |                       | ■          | ■         |         |                                 |                |          |                  |                             |
| Aliments               |              |        |           | ■             |              | ■             |                       |            |           |         | ■                               |                |          |                  |                             |
| Objets de verre        |              |        |           |               |              |               | ■                     |            |           |         |                                 |                |          |                  |                             |
| Produits inflammables  | ■            |        |           |               |              |               |                       | ■          | ■         |         |                                 |                |          |                  |                             |
| Appareils de chauffage | ■            |        | ■         |               |              |               |                       | ■          | ■         |         |                                 | ■              |          |                  |                             |
| Plantes-Champignons    |              |        |           | ■             |              |               |                       |            |           |         |                                 |                |          |                  |                             |
| Jouets                 | ■            |        |           |               | ■            | ■             | ■                     |            | ■         |         | ■                               | ■              |          |                  |                             |
| Animaux                |              |        |           |               | ■            |               |                       |            |           |         |                                 |                | ■        |                  |                             |
| Soleil-Baignade        | ■            |        |           |               |              |               |                       |            |           | ■       |                                 |                |          | ■                |                             |
| Moyens de locomotion   |              | ■      |           |               |              |               |                       |            |           |         |                                 |                |          |                  | ■                           |
| Medicaments            |              |        |           | ■             |              |               |                       |            |           |         | ■                               |                |          |                  |                             |
| Objets élevés          |              | ■      |           |               |              |               |                       |            |           |         |                                 |                |          |                  |                             |

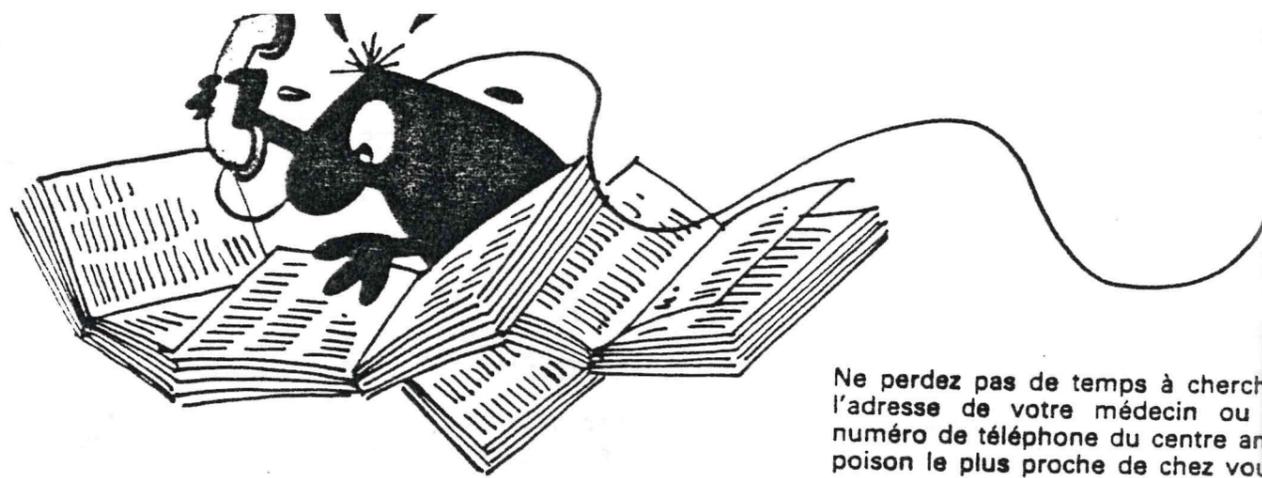
Ce tableau n'est pas exhaustif. Apprenez à acquérir une attitude "Sécurité".

Si malgré toutes les précautions que vous prendrez, il arrive chez vous ou autour de vous qu'une personne soit victime d'un de ces facteurs de risques.

QUE FAIRE ? CHAQUE MINUTE COMPTE !

- Protéger la victime
- Secourir
- Alerter

Renseignez-vous sur les possibilités de formation au secourisme



Ne perdez pas de temps à chercher l'adresse de votre médecin ou le numéro de téléphone du centre antipoison le plus proche de chez vous.

## CHAQUE MINUTE COMPTE !

Complétez le tableau ci-dessous et épinglez-le chez vous sur l'armoire à pharmacie ou près du téléphone.

A découper suivant le pointillé

×

### ADRESSES UTILES

|                       | N° TEL.           | ADRESSE                               | NOM |
|-----------------------|-------------------|---------------------------------------|-----|
| Médecin               | 23 91 09/27 30 23 | CHENEBIER                             |     |
| Pompiers              | 46 06 18          | HERICOURT                             |     |
| Gendarmerie           | 46 09 32          | HERICOURT                             |     |
| Hôpital               |                   |                                       |     |
| Ambulance             |                   |                                       |     |
| Taxi                  |                   |                                       |     |
| Centre antipoison     | (83) 32.36 36     | Hôpital Central NANCY                 |     |
| Gaz de France         |                   |                                       |     |
| Électricité de France |                   |                                       |     |
| SOS Mains             | (88) 36 71 11     | poste 2513 Hospices Civils STRASBOURG |     |

N.B. : Au téléphone soyez précis. Dites clairement vos noms, adresse, étage et nature du sinistre

### ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE CHENEBIER

Sur l'édition n° 1 du Bulletin communal, nous avons relaté l'historique administratif de la chasse à CHENEBIER.

Cette année, nous vous parlerons du budget de l'ACCA. Ce budget, en équilibre, s'élève pour la saison 1982/1983 à 11 000 F.

1. Les recettes sont assurées exclusivement par les chasseurs, lors du paiement des actions de chasse ou des cartes de membre.

2. Les dépenses sont affectées :

#### 2.1 Au repeuplement en gibier

- lâcher de 4 couples de lièvres reproducteurs après la fermeture du lièvre 4 200 F
- lâcher de 25 faisans coq + poules 1 750 F

#### 2.2 A l'entretien du gibier

- achat de pierres de sel pour les chevreuils et sangliers 300 F
- achat de bennes de déchets de maïs 400 F

#### 2.3 Location des bois communaux

2 200 F

#### 2.4 Redevances obligatoires à la Fédération des Chasseurs de Haute-Saône

- pour la surveillance de la chasse par les Gardes Fédéraux 1 160 F
- pour l'achat des bracelets de chevreuils 350 F

#### 2.5 Assurances multiples de l'ACCA

274 F

#### 2.6 Frais divers

366 F

Les Frais "fixes" et incompressibles de l'ACCA représentent donc 40 % du budget.

Les dépenses consacrées au repeuplement et à l'entretien du gibier s'élèvent à 60 % du budget.

Pour améliorer cet effort de repeuplement, auparavant étaient organisés des concours de quilles qui ont dû être interrompus suite à des incidents regrettables.

Toujours dans le même but, nous espérons organiser d'ici peu un concours de tarot dans le calme nécessaire à la pratique de ce jeu, et peut-être un concours de quilles à la belle saison.

La saison de chasse étant close, mis à part le gibier d'eau, nous pouvons faire le bilan de la chasse pour la saison 1982/1983 :

- sanglier 0
- chevreuils 7
- lièvres 2
- faisans 12

## Le Goûter des Anciens

Le 18 Décembre 1982, avait lieu à la salle communale bien chauffée pour cette occasion, le goûter du 3ème âge, sauf quelques malades ou les personnes trop âgées "Mignonne 97 ans, Madame BUC 96 ans, Céline 91 ans tout le monde était présent soit une trentaine de personnes ; Monsieur le Maire et son premier Adjoint, Monsieur l'Abbé Tournier, Madame le Pasteur Martin ainsi que sa soeur, épouse du Docteur Schellen et même la Gendarmerie d'Héricourt assistaient à ce goûter.

L'après-midi s'est passée joyeusement avec nos chanteurs et chanteuses habituels, Olga a raconté des histoires en patois qui ont fait rire tout le monde, même ceux qui ne le comprenaient pas. La soirée s'est terminée par une ronde en chantant "ce n'est qu'un au revoir".

Alors à l'an prochain et bonne santé à tous. Nos remerciements vont à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette petite fête et particulièrement à Mesdames ROY et VERD

Madame DAREY

## COOPERATIVE SCOLAIRE

=====

Comme chaque année, la Coopérative scolaire continue à proposer ses activités habituelles :

### 1. Aux Enfants :

-----

Voyage Scolaire : A une large majorité, les élèves se sont prononcés pour une journée à EUROPA-PARK. (en juin).

Ping-Pong : Une vingtaine d'élèves du CM 1 et du CM 2 participent aux séances le mercredi après-midi de 13 h. à 14 h.30. Si des parents peuvent assurer le transport, nous espérons organiser au 3ème trimestre des rencontres avec d'autres écoles, plus nombreuses que l'an passé (unique tournoi à Vesoul).

Football à 5 : Une équipe "minimes" est inscrite en U.S.E.P. Elle s'est comportée honorablement au tournoi en salle, qui s'est déroulé le 15 décembre à St Barthélémy.

Piscine : (voir compte-rendu détaillé au verso).

### 2. Aux Adultes :

-----

#### Lecture :

Jusqu'à présent, la bibliothèque fonctionnait grâce aux passages du Bibliobus de la Fédération des Oeuvres Laïques.

Dorénavant, la F.O.L. ayant cessé son activité "Lecture-Adultes", celle-ci reprend à partir de février dans la classe de Mme CROISSANT, grâce à un dépôt de 130 livres (renouvelés 3 fois par an) appartenant à la Bibliothèque Centrale de Prêt de Vesoul (B.C.P.).

Une nouvelle intéressante : vous pouvez emprunter ces livres gratuitement. Alors, n'hésitez pas à venir en chercher : le lundi de 16 h.30 à 18 h. et le samedi de 11 h.30 à 12 h.30.

#### Vieux papiers :

En 82, 5 tonnes furent ramassés.

La collecte continue sans interruption : vous pouvez déposer vos vieux papiers (en paquets ficelés ou dans des cartons) dans le garage de Mr CROISSANT où ils sont stockés.

Rappel : pas de plastique.

Les enseignants sont prêts à récupérer les papiers à domicile si vous le leur signalez.

#### Voyage adultes :

Le week-end à Paris, au moment du Salon de l'Automobile les 2 et 3 octobre, a laissé un excellent souvenir à tous les participants, malgré la fatigue. Cette expérience sera renouvelée cette année et l'information sera diffusée au moment opportun.

Le Directeur,  
CROISSANT Henri

ACTIVITE PISCINE

La coopérative scolaire organise, depuis quelques années, sous la responsabilité de parents d'élèves, des soirées d'entraînement natation pour les enfants du village.

Depuis 3 ans, l'activité est ouverte aux enfants d'Etobon, et depuis cette année, à ceux d'Echavanne.

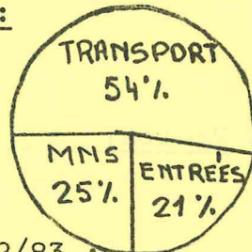
Nombre d'enfants inscrits en début d'année :

|           |        |           |
|-----------|--------|-----------|
| Chenebier | Etobon | Echavanne |
| 26        | 17     | 8         |

soit au total 51 enfants dont environ une quarantaine qui sont assidus aux leçons.

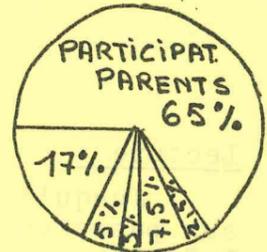
Répartition des dépenses pour 1 séance :

|                  |     |        |
|------------------|-----|--------|
| - Transport      | 54% | 54%    |
| - Entrée piscine | 21% |        |
| - M N S          | 25% |        |
| soit             |     | 715 F. |



Prévisions de recettes pour la saison 82/83 :  
(pour environ 30 séances)

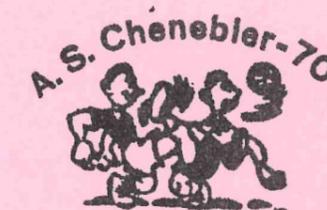
|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| - Participation des parents       | 65%       |
| - Jeu de quilles                  | 17%       |
| - Vente d'objets fabriqués        | 3%        |
| - Subvention commune de Chenebier | 5%        |
| - Subvention commune d'Etobon     | 2,5%      |
| - Coopérative scolaire Chenebier  | 7,5%      |
| soit un total de                  | 21 450 F. |



Il faut rappeler que les différentes activités des parents (jeu de quilles, fabrication d'objets) et les subventions ont permis de ne pas augmenter la participation des parents depuis près de 4 années et même de faire participer gratuitement aux 4 séances du mois de juin de l'année dernière les enfants de Chenebier.

Le responsable,

MULLER René



ASSOCIATION SPORTIVE DE CHENEBIER

+++++

L'année 1982 a vu notre équipe fanion terminer en tête de son groupe et gagner la montée en 1ère Division ; c'est la récompense de plusieurs années d'efforts continus.

Assemblée Générale Annuelle :

=====

Le 29 mai 1982, elle élisait un nouveau comité formé comme suit :

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <u>Président d'Honneur :</u> | HENISSE Marcel<br>DAREY Marcel   |
| <u>Président :</u>           | CROISSANT Henri  |
| <u>Vice-Président :</u>      | MIOTTO Paul  |
| <u>Trésorier :</u>           | SEGUIN Michel  |
| <u>Secrétaire :</u>          | MAIRE Agnès  |
| <u>Membres Actifs :</u>      | BALON André<br>BECHERAND Michel<br>CHAPUIS Jean-Michel<br>CLAUDEL Claude<br>CRAMATTE Marcel<br>DUCOTEY Alain<br>FAUDOT James<br>HENISSE Jean-François<br>LHOMME Bernard<br>MAIRE René<br>ROY Jean<br>SEGUIN Joël |
| <u>Arbitres :</u>            | DUCOTEY Alain<br>HENISSE Jean-François   |

Effectifs :

=====

Notre club compte actuellement 72 licenciés :

|                |               |
|----------------|---------------|
| - 5 dirigeants | - 11 cadets   |
| - 4 vétérans   | - 8 minimes   |
| - 24 seniors   | - 11 pupilles |
| - 6 juniors    | - 3 poussins  |

En 1ère Division : l'équipe fanion n'arrive pas à sortir des bas-fonds du classement. Le maintien reste son seul objectif pour la saison 82/83.

En 2ème Division : l'équipe réserve a fait une première partie de championnat honorable (son classement : 6ème sur 11).

## CHENEBIER ANIMATION

## A PROPOS DE ...

L'équipe Cadets : s'est améliorée au fil des matchs et doit confirmer ses bonnes dispositions.

L'équipe Pupilles : qui a débuté cette saison a un bon comportement et l'A.S.C. peut envisager l'avenir avec confiance !...

Responsables et horaires des entraînements :  
=====

Pupilles (10 à 12 ans) et Poussins (8 à 10 ans) :

Mrs Paul et Bruno MIOTTO : le mercredi après-midi de  
17 à 18 h.30.

Cadets (14 à 16 ans) et Minimes (12 à 14 ans) :

Mrs MAIRE René, LEMERCIER Philippe et CROISSANT Henri :  
le mercredi après-midi de 15 à 17 h.

Juniors Seniors et Vétérans :

Mr BALON André : les mardi et jeudi de 17 h.30 à  
19 h.30.

Réalisation en 1982 :  
=====

Main-courante et éclairage du terrain d'entraînement :

Grâce à l'aide efficace apportée par Mrs ABRY Jacques et BERTINELLI Roger, ces travaux furent réalisés bénévolement durant plusieurs week-ends par joueurs et dirigeants.

Agrandissement du parking : par la Commune.

Projets :  
=====

Construction de douches : c'est pour nous un objectif prioritaire ; aussi, comme par le passé, les membres du club sont prêts à "retrousser leurs manches" pour participer aux travaux si la municipalité donne le "feu vert".

Engagement d'une équipe Minimes à 7 (12-14 ans) :  
pour la saison prochaine à la condition que des parents s'engagent pour accompagner les joueurs, car l'encadrement existe : Mrs GIRARD Claude, LEMERCIER Philippe et MAIRE René ont obtenu le diplôme fédéral d'ANIMATEUR DE FOOTBALL.

La vie sociale existe dans notre commune et sera de plus en plus liée au phénomène associatif. Aspirer à davantage de temps libre devient tellement essentiel que, sous différentes formes, le temps de travail se réduit : 5ème semaine de congés, 39 heures hebdomadaires, la retraite à 60 ans en sont des exemples frappants.

A QUI S'ADRESSE CHENEBIER ANIMATION ?

Notre souhait, à "CHENEBIER ANIMATION", est de répondre aux besoins et aspirations de chacune et chacun d'entre vous. Aussi, au fur et à mesure des années, nous avons renforcé notre potentiel afin d'apporter aux jeunes et aux moins jeunes des animations saines et enrichissantes.

Bien sûr, notre association doit faire face à des besoins matériels et aux difficultés que rencontrent les animateurs bénévoles et professionnels.

QUELS OBJECTIFS ?

- 1 - Répondre à l'attente des Parents qui souhaitent pour leurs enfants des loisirs éducatifs et non pas une simple garderie.
- 2 - Répondre à l'attente des enfants et des jeunes qui souhaitent utiliser leur temps de loisirs de manière active et amusante.
- 3 - Permettre aux adultes de se rencontrer, de s'exprimer et de participer à une activité.
- 4 - Pour le 3ème âge : créer en plus une activité spécifique à Chenebier apparaît comme une nécessité. Cela a été particulièrement ressenti lors de l'après-midi "Galette des rois" du 28 janvier dernier. "Chenebier Animation" proposera et assurera le départ de cette activité dans un esprit très amical. Il serait souhaitable que les participants gèrent ensemble ce projet en utilisant les compétences de chacun...

QUELLES ACTIVITES ET QUAND ?POUR LES ENFANTS1 - Activités d'éveil :

- a) initiations : - à la musique  
- aux instruments  
- aux chants

hebdomadaire avec professeur le  
mercredi de 9 h à 11 h 30.

b) découverte du cinéma à travers des projections de films

3 films programmés : jeudi 10 février 1983  
vendredi 25 mars 1983  
samedi 23 avril 1983

2 - Activités sportives et de plein air

a) ping-pong : hebdomadaire le mardi soir de 17 h 30 à 19 h  
et de 19 h 15 à 20 h 45.

Dans cette discipline, une équipe devrait voir le jour courant septembre

b) ski de fond : actuellement hebdomadaire, le dimanche : départ à 13 h 15 devant la mairie.

c) découverte du milieu naturel : balades, cueillettes et expositions de champignons.

POUR LES ADULTES

- Ping-pong : hebdomadaire le vendredi soir à partir de 20 h.
- Ski de fond : actuellement hebdomadaire, le dimanche : départ à 13 h 15 devant la mairie
- Cinéma : films sélectionnés par des spécialistes qui permettent, à travers la projection, la mise en scène, les acteurs, de redécouvrir le cinéma et ce qu'il peut nous apporter.
- La gymnastique hebdomadaire le mercredi à partir de 20 h 30.
- Soirée Carnaval : le 19 février 1983
- Soirée Tarot : le 26 mars 1983
- Feux de la Saint-Jean
- Soirée variétés
- Un week-end exposition de tableaux, gravures et peut-être même poteries, les 7 et 8 mai 1983;
- La nuit de la Saint-Sylvestre : le 31 décembre 1983
- La découverte du milieu naturel : randonnées pédestres, exposition de champignons

Pour les personnes du 3ème âge, il faudrait que la salle communale devienne un lieu de rencontre où on se sente à l'aise : on bavarde, on joue aux cartes, on réalise des activités manuelles.

Nous souhaitons que nul ne se sente contraint, mais que chacun découvre de lui-même le plaisir de faire quelque chose d'épanouissant et d'utile.

Le Président.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1983

|    |          |                           |                      |
|----|----------|---------------------------|----------------------|
| 29 | JANVIER  | Concours de Tarot         | AS Football          |
| 12 | FEVRIER  | Repas                     | AS Football          |
| 19 | FEVRIER  | Bal Masqué                | Chenebier Animation  |
| 26 | MARS     | Concours de Tarot         | Chenebier Animation  |
| 16 | AVRIL    | Repas-Bal                 | AS Football          |
| 30 | AVRIL    | Concours de Quilles       | Parents d'Elèves     |
| 1  | MAI      |                           |                      |
| 8  | MAI      | Exposition de Tableaux    | Chenebier Animation  |
| 12 | MAI      | Tournoi                   | AS Football          |
| 14 | MAI      | Repas -Loto - Danse       | Associations réunies |
| 22 | MAI      | Tournoi                   | AS Football          |
| 5  | JUIN     | Tournoi                   | AS Football          |
| 11 | JUIN     | Fête des Ecoles           |                      |
| 12 | JUIN     |                           |                      |
| 25 | JUIN     | Feux de la Saint Jean     | Chenebier Animation  |
| 3  | JUILLET  | Vente Paroissiale         |                      |
| 13 | JUILLET  | Soirée Dansante           | Amicale des Pompiers |
| 14 | JUILLET  | Concours de Quilles       | AS Football          |
| 17 | JUILLET  |                           |                      |
| 6  | AOÛT / 7 | AOÛT                      | Fête du Village      |
| 22 | OCTOBRE  | Récital                   | Chenebier Animation  |
| 12 | NOVEMBRE | Repas Dansant             | Anciens Combattants  |
| 3  | DECEMBRE | Concours de Tarot         | Chenebier Animation  |
| 11 | DECEMBRE | Gouter des Anciens        |                      |
| 31 | DECEMBRE | Réveillon Saint Sylvestre | Chenebier Animation  |